

# Accueil de loisirs Périscolaire Joliot Curie

N° habilitation :  
Périscolaire :  
0780720AP000421

## PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

Directrice : DRISSI Nadia  
Coordinatrice Local : BEFFORT Sophie



## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>LA VILLE .....</b>	4
1.2.	Localisation .....	4
1.3.	La commune d'agglomération. ....	4
2.3.1	Les quartiers. ....	4
<b>2.</b>	<b>IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA) .....</b>	5
2.1.LES	MISSIONS .....	5
2.2.LES	STRUCTURES .....	5
2.3LES	MOYENS HUMAINS .....	5
2.3.LES	OBJECTIFS EDUCATIFS .....	6
2.3.1. LE	PROJET PERI EDUCATIF DE SARTROUVILLE ANIMATION : .....	6
<b>3.</b>	<b>LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</b> 7	
3.1.NOTRE	DEMARCHE D'INCLUSION : .....	7
3.1.1.NOS	OBJECTIFS : .....	7
3.2.PROCEDURES ET MODALITES POUR LA MISE EN PLACE DU P.A.P .....	7	
<b>4. L'ACCUEIL DE LOISIRS .....</b>	9	
4.1.	Situation géographique.....	9
4.2.	Les caractéristiques de la population.....	9
4.3.	Les horaires de fonctionnement .....	9
4.4.	Les locaux .....	9
4.5.	L'équipe d'animation .....	9
4.6.	Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi,) .....	10
4.7.	Le public accueilli .....	10
<b>5.</b>	<b>LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC :</b> .....	11
5.1.	Les intentions pédagogiques du projet .....	12
5.2.	Les objectifs généraux et opérationnels .....	12
5.3.	Le plan d'action.....	13
<b>6. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :</b> .....	15	
6.1	Les ressources de l'accueil : .....	15
6.2.	Le budget .....	15
6.2.1.	Choix budgétaires .....	15
<b>6.</b>	<b>LES CRITERES D'EVALUATION :</b> .....	15
<b>8. LE FONCTIONNEMENT .....</b>	17	
8.1.	Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires.....	17
8.2.	Les mercredis : .....	17
8.3.	L'accueil du matin et du soir .....	17
8.4.	Temps de regroupement / chants / jeux collectifs .....	18
8.5.	Temps récréatifs .....	18
8.6.	Activités dirigées .....	18
8.7.	Le temps de restauration .....	19
8.8.	Temps de repos.....	19
8.8.1.	Le temps calme .....	20
<b>9. LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION .....</b>	20	
9.1.	La charte éducative ifac Sartrouville Animation .....	20
9.2.	Le temps récréatif .....	21
9.3.	Le temps calme .....	22
9.4.	Les règles de vie .....	23
9.5.	Sanctions et punitions.....	24
9.6.	Les règles de bon voisinage .....	25
<b>10. LA SECURITE BATIMENTAIRE .....</b>	26	
10.1	PLAN DU BATIMENT, .....	26
10.2.	LE FONCTIONNEMENT DE LA PHARMACIE .....	26
10.3.	LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A AFFICHER .....	26



## PREMIERE PARTIE :

# Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur

# 1. La ville

## 1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km<sup>2</sup> et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferrière puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

## 1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de Seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

### 2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km<sup>2</sup>) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.



Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

## 2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

### 2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

### 2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

### 2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires
- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin



- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

## 2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

### 2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouvillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'évènements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouvillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques, proposition d'animation sur le périscolaire avant les vacances scolaires pour présenter la thématique des vacances).
- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs** (English et digital) : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue



anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf noël).

- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant le période estival.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

### 3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

#### 3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

##### 3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

#### 3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



*DEUXIEME PARTIE :*

## *Le projet pédagogique*



## 4. l'accueil de loisirs

### 4.1. Situation géographique

L'accueil de loisirs dispose de locaux dans le groupe scolaire Joliot Curie qui comprend 2 écoles élémentaires (JC 1 et JC 2) et 1 école Maternelle.

Il est implanté dans le quartier de « l'Union », quartier moitié pavillonnaire et moitié composé d'immeubles.

Aux alentours, les habitants disposent de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de loisirs, de santé, et d'éducation.

La structure est habilitée par la SDJES le temps périscolaire pour 80 enfants dont 50 de moins de 6 ans.

### 4.2. Les caractéristiques de la population

Les habitants sont souvent locataires de leur logement pour ceux logeant dans un appartement et propriétaires pour ceux habitant dans une maison.

Au regard de l'implantation géographique la population du quartier de l'union est issue de catégories socio professionnelles différentes (niveau de vie, cultures ou origines) où ils se côtoient et cohabitent. De ce fait, cet accueil de loisirs accueille un public mixte.

### 4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi :

- De 7h15 à 19h

### 4.4. Les locaux

*L'accueil de loisirs dispose de :*

- 1 Salle d'accueil
- Deux cours de récréation

*Les locaux partagés avec l'école :*

- La salle polyvalente
- La salle de restauration maternelle
- Un dortoir
- Les sanitaires de l'école
- Les 2 cours de récréation

### 4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire,  
Soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires



## Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

## L'accueil de loisirs J. Curie, se compose de :

- 1 Directrice en cours de formation BAFD
- 5 Animateurs : 3 titulaires du BAFA et 2 non diplômé

## 4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi,)

Sur le temps périscolaire nous avons le matin environ une dizaine de maternels et une trentaine d'élémentaire. Pour le soir, nous accueillons environ 40 enfants maternels sont accueillis après l'école et une quinzaine d'élémentaires à partir de 18h à l'issue des études surveillées. Le mercredi, la fréquentation moyenne est de 39 maternels. Les élémentaires sont accueillis sur l'accueil de loisirs élémentaire Auriol le mercredi et les vacances scolaires.

## 4.7. Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans à 10 ans, obligatoirement scolarisés dans l'école J. Curie et pour une minorité de l'école privé Saint Martin.

Ce sont majoritairement les mêmes enfants qui fréquentent les différents temps scolaires, 50% sur les temps de période scolaire.

Sur l'accueil extrascolaire, les enfants sont accueillis sur l'ACM Fontaine.

### Les caractéristiques des enfants maternels :

#### **Il apprend l'autonomie à faire seul :**

S'habiller, jouer, ranger, manger.

#### **Il construit son langage :**

Parler, être écouter, comprendre, Age du pourquoi.

#### **Il construit sa personnalité :**

Découverte des autres, le monde extérieur.

Respect, considération, opposition âge du non, imitation, identification.

#### **Il a besoin de sécurité affective :**

De reconnaissance, de repères et de l'adultes.

#### **Il est dans une période de croissance physiologique importante.**

Il a besoin de sommeil, de repos, alimentation, de développer ses 5 sens, à besoins également d'activités physique.



## 5. Le constat et le diagnostic :

Sur cet accueil, nous accueillons un public issu de diverses communautés mais qui s'accepte tous sans aucune différence. Les enfants accueillis ont été plus autonomes tant dans la vie quotidienne, que dans l'appropriation des espaces. Les règles de vie, d'utilisation des ressources restant à améliorer.

Cette année nous avons mené plusieurs actions communes avec l'ACM Jean de la Fontaine. Comme les sorties aux parcs, le cinéma et l'intervention d'un prestataire sur les grands jeux en bois qui c'est déplacer sur la structure Joliot Curie et les enfants de l'ACM Jean de la Fontaine sont venu sur notre structure pour profiter de cet échange. Les enfants de Joliot Curie ont eu plus de facilité à s'intégrer et à s'adapter aux regroupements sur l'ACM Jean de la Fontaine durant les vacances scolaires. Le fait qu'il y a eu un animateur référent de chaque site sur chaque groupe a été bénéfique.

Nous avons aussi travaillé en commun avec les animateurs sur L'ACM Jean de la Fontaine sur les vacances à thème et cela a permis aux animateurs d'avoir plus de cohésion et d'échange et de travail en commun entre eux. Et cela s'est vu au niveau du travail fourmis.

Cela a permis également aux parents d'être moins angoissés de laisser leurs enfants sur L'ACM Jean de la Fontaine. Cela a facilité l'intégration des enfants, nous souhaitons continuer dans ce sens.

Nous avons sensibilisé les enfants à l'environnement par le biais d'actions menées sur les espaces extérieurs. Nous avons une parcelle de jardin qui se trouve à 500 mètres de Joliot Curie que nous faisons en commun avec l'ACM Jean de la Fontaine. Cela permet aux enfants de découvrir le jardinage, par le biais des semences, des décorations de galets que nous faisons sur la structure Joliot puis les enfants vont les planter sur la parcelle que nous avons. Cependant, l'éloignement de l'ACM Jean de la Fontaine est trop contraignant. Nous avons décidé de le faire avec les deux sites une fois par trimestre. Par compte l'ACM Joliot Curie ira plus régulièrement.

Les enfants de l'accueil de loisirs Joliot Curie sont accueillis en décloisonnement, et l'équipe a constaté la nécessité de renforcer le vivre-ensemble durant le temps périscolaire. Il semble pertinent de promouvoir l'échange ainsi que le « mieux vivre ensemble ». Le périscolaire étant un espace de transition entre la maison et l'école ; l'enfant a besoin d'un temps de loisirs qui tient compte de son vécue journalier qui permettent une transition en douceur entre le temps scolaire et la maison. Pour cette année il est pertinent de poursuivre dans ce sens. Afin qu'ils puissent s'approprier et mieux identifier les différents pôles et leurs utilisations. Cela aux moyens d'ateliers créatifs d'images colorés réalisées par les enfants qui présentent visuellement les règles de vie, les pôles de jeux.

Périscolaire élémentaires :

Le matin, les enfants qui fréquent le périscolaire pour la majorité préfère jouer aux différents jeux de société qui sont à leur disposition. Ils sont toujours accompagnés par un animateur qui joue avec eux et cela permet de jouer ensemble, en échangeant tout en respectant les règles de jeux. Tandis que d'autres enfants préfèrent dessiner, Nous leur proposons des grands jeux dans la salle de motricité pour ceux qui le veulent.

Pour l'accueil du soir les enfants préfèrent jouer dehors quand le beau temps nous le permet. Simon nous mettons également des jeux de société, perles, dessins, dans le réfectoire de la maternelle.

Nous les impliquons également dans la décoration de l'accueil et des thèmes que nous mettons en place tous le long de l'année.



## 5.1. Les intentions pédagogiques du projet

Permettre à l'enfant d'avoir un espace de vie où les enfants vivent un temps de loisirs ludique adapté à leur envie, leurs besoins tout en amenant des découvertes, et des aventures.

Nous continuerons également à développer et à renforcer notre partenariat avec l'ACM Jean de la Fontaine à travers la mise en œuvre de projet favorisant la mixité entre les enfants et les équipes, tout en valorisant les compétences de chacun.

## 5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

**Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :**

- *Expérimenter, manipuler et créer*
- *Découvrir et développer de nouvelles compétences.*
- *Coopérer, échanger.*
- *Être sensibiliser à la protection de l'environnement*

**Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :**

- *Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe.*
- *De jouer seul, de respecter son rythme*
- *De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et des règles de vie.*
- *Etre sensibiliser à la différence et à la diversité*

**Faciliter l'implication des familles et le partenariat avec le groupe scolaire**

- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*



### 5.3. Le plan d'action

<p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p><b>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs</li> <li>• Expression : peinture, musique, danse....</li> <li>• Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation...</li> <li>• Manuelles : pliage, découpage, modelage...</li> <li>• Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture)</li> </ul> <p><b>Pour cela l'Optimisation et la valorisation de l'utilisation de salle de motricité attenante à la salle d'accueil permettra d'enrichir les activités.</b></p> <p><b>Proposer un évènement festif un mercredi entre chaque vacance scolaire</b></p> <p>Ces événements pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des temps forts animés</li> <li>• D'évènement de type grand jeu, petites représentations,</li> <li>• Valorise les réalisations des enfants</li> </ul>
<p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En favorisant les échanges et l'entraide au sein du groupe et sur les temps récréatifs.</li> <li>• En favorisant les échanges au sein des groupes des différentes structures sur les mercredis</li> <li>• Organiser des actions communes entre les deux ACM Joliot Curie et Jean de la Fontaine.</li> <li>• Au travers des ateliers collectifs qu'ils soient manuels ou physiques</li> </ul>
<p><i>Être sensibiliser à la protection de l'environnement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des activités liés à l'environnement par le biais du jardinage</li> <li>• Sensibiliser l'enfants aux gestes écocitoyen aux moyens d'activité lié à cette thématique.</li> </ul>
<p><i>Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des jeux de connaissances, de coopération où l'enfant est amené à communiquer et à s'entraider.</li> <li>• Animer des temps de rassemblement où chacun peut se reconnaître et s'identifier par rapport au groupe.</li> </ul>
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p>	<p><b>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler</li> <li>• Un espace jeu d'imitation : cuisine, marchande, établi...</li> <li>• Un espace jeu de construction : Kappla, jeu de société....</li> <li>• Un espace extérieur : ballons,</li> <li>• </li> </ul> <p>En raison de la configuration des locaux certains espaces sont aménagés de façon éphémère. Les enfants peuvent donc profiter d'espaces de jeux provisoires qui seront déclinés sous formes de malles pédagogiques mis à la disposition des enfants dans la salle de motricité de l'école.</p>



<p><i>De participer et de S'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie,</i></p> <p><i>Etre sensibiliser à la différence et à la diversité</i></p>	<p><b>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les temps d'activités dirigées</li> <li>• Dans les temps récréatifs</li> </ul> <p><b>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposée par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas à essayer et découvrir.</b></p> <p><b>Garantir la participation des enfants aux règles de vie quotidienne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction et/ou support de différents modes d'expression (pictogramme, dessins, arbre des règles)</li> <li>• Impliquer les enfants par le biais de pictogrammes.</li> <li>• Organiser des jeux ludiques autour des règles de vie</li> <li>• Faire participer les enfants au rangement collectif de la structure et des activités menées</li> <li>• Participer à la mise en place des tables pour les repas</li> <li>• Proposer une journée sur la différence et la diversité</li> </ul>
<p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</i></p>	<p><b>Proposer des soirées familles sur chaque accueil périscolaire à l'approche des congés scolaires en lien avec les vacances à thèmes.</b></p> <p>Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...)</li> <li>• Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...)</li> <li>• Participer avec vos enfants à une activité manuelle</li> <li>• Echanger avec les équipes autour d'une galette ou d'un goûter.</li> </ul> <p><b>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation.</b></p> <p>Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des animations en familles (jeux, activités manuelles)</li> <li>• Des temps forts (petits spectacles, défis...)</li> <li>• De la restauration</li> <li>• Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année</li> <li>• Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations....</li> </ul>
<p><i>Faire connaitre et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p><b>Un animateur se charge de l'accueil des familles le matin et le soir, pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux questionnements des familles</li> <li>• Relayer les informations importantes de l'école ou à l'école</li> <li>• Informer sur la journée de l'enfant</li> </ul> <p><b>Un affichage mensuel ou périodique et des informations sur le site internet et facebook :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des activités proposées</li> <li>• Des événements</li> <li>• Des informations utiles</li> </ul>



## 6. Les moyens de mise en œuvre :

### 6.1 Les ressources de l'accueil :

Matériels pédagogiques : livres, costumes, dinette, puzzles, jeux de construction, marionnettes, jeux de société.

Possibilité d'utilisation du matériel de motricité de l'école.

### 6.2. Le budget

Le budget alloué pour l'année est de : 2553 Euros.

#### 6.2.1. Choix budgétaires

Achat de jeux de société ou d'assemblage afin de renouveler ou d'enrichir les propositions  
Achat d'un vidéoprojecteur pour améliorer nos décors et fresque.

## 6. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<i>Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :</i>			
<i>Expérimenter, manipuler et créer</i>  <i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i>	Equilibrage des différents types d'activités sur une période donnée : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le mercredi entre deux périodes de vacances</li></ul>	Nombre d'ateliers différents proposés.	Baromètre enfant : Questionnaires pour les élémentaires Et des smileys pour les maternels
<i>Coopérer, échanger</i>	La multiplication des échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée  Les enfants intègre-il plus facilement l'ACM J. Fontaine	La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes  Combien d'actions entre les deux ACM ?	Bilan et retour des parents Le ressenti des enfants Echanges quotidien
<i>Être sensibilisé à La protection De l'environnement</i>	La sensibilisation à la valorisation et la réduction des déchets en tant que futur citoyen  Les enfants ont-ils été motivé et demandeurs pour le projet de jardinage ?	Nombre de jeux proposés autour de l'écocitoyenneté  Les enfants ont-ils réussi à créer des œuvres ou objets avec des matériaux de récupération ?  Nombre d'ateliers autour du jardinage ?  Satisfaction des enfants	Planning  Retour oraux des enfants  Observation  Planning  Observation  Retour équipes et enfants



**Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :**

<b>Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe.</b>	<p>Les différents jeux d'interconnaissances, de coopération ont-ils favoriser l'entraide la communication entre enfants ?</p> <p>Les animations sur les temps de groupe ont-ils favorisé l'intégration et la dynamique de groupe ?</p>	<p>Nombre de jeux proposer ?</p> <p>Participation des enfants</p>	<p>Observation</p> <p>Echanges oraux</p>
<b>De jouer seul, de respecter son rythme</b>	<p>L'appropriation des différents espaces par les enfants</p> <p>L'utilisation des malles pédagogique par les enfants</p>	<p>Les règles d'utilisation et de fonctionnement sont-elles respectées</p>	Observation des équipes
<b>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et des règles de vie</b>	<p>La qualité et le nombre de propositions faites par les enfants</p>	<p>Le nombre d'activités réalisées issue des idées des enfants</p> <p>La qualité des échanges sur les règles de vie</p>	<p>Retours oraux ou questionnaires destinés aux enfants</p>
<b>Etre sensibiliser à la différence et à la diversité</b>	<p>Une journée a-t-elle mise en place pour sensibiliser les enfants à la différence ?</p>	<p>Relationnel entre enfant</p> <p>Entraide</p>	<p>Questionnaire</p> <p>Jeux</p> <p>Observation</p> <p>Bilan</p>

**Faciliter l'implication des familles**

<b>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</b>	<p>La qualité des échanges et l'adhésion des familles</p>	<p>Nombre de familles participants au événements</p>	<p>Retours verbaux</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>
<b>Faire connaitre et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</b>	<p>La qualité des échanges quotidienne avec les familles</p>	<p>Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux</p> <p>Le nombres de demandes ou questions quotidiennes</p>	<p>Baromètres familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 sur le temps du mercredi</li> <li>• 1 sur le temps périscolaire</li> <li>• 1 sur le temps des vacances scolaires</li> </ul>



## 8. Le fonctionnement

### 8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p><b>7h15-8h20</b> Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p><b>8h20-8h30</b> Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p><b>16h15-16h30</b> Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p><b>16h30-17h00</b> Goûter</p> <p><b>17h00-18h00</b> Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Eveil musical =&gt; malle d'expression</li><li>• Art plastique et graphisme =&gt; ateliers arts</li><li>• Jeux extérieurs =&gt; malle jeux sportifs et collectifs</li><li>• Atelier créatif =&gt; atelier de réalisation d'objets</li><li>• Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil</li></ul> <p><b>18h00-19h00</b> <b>Accueil des enfants élémentaires</b> Organisation par espace. Réfectoire élémentaire.</p> <p><b>Espace ludique</b> ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre =&gt; pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p>

### 8.2. Les mercredis :

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants/danse
- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h15 : Sieste pour les maternels de petite section avec des histoires ou de la musique douce pour s'endormir.
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-15h30 : Activités dirigées
- 15h45-16h15 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs

### 8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants  
16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants



Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur "l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

#### 8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives.<sup>1</sup>

#### 8.5. Temps récréatifs<sup>1</sup>

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

#### 8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-15h45).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement Diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigé, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

---

Voir paragraphe 9. 2



Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations. Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

#### **Le choix des sorties**

Nous demandons aux **équipes de proposer une sortie par mois pour les mercredis**.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

## **8.7. Le temps de restauration**

### **Entre 12H00 et 13h15 : en un ou deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs**

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas. Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants **sont servies** avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, Il veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

## **8.8. Temps de repos**

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre



pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

### 8.8.1. Le temps calme<sup>2</sup>

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme)

## 9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

### 9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

*Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.*

*Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.*

*Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction*

**1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :**

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

**2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :**

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

**3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et là « bien faisances » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :**

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

**4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :**

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.

<sup>2</sup> Voir paragraphe 9.3.



- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

#### **5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :**

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

#### **6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

## 9.2. Le temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.



*Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :*

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de déroulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

**4. QUAND ET POUR QUI =>** *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*

- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

### 9.3. Le temps calme

*« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »*

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

**5. POSTURE EDUCATIVE =>** *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

**6. QUALITE RELATIONNELLE =>** *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

*Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :*

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes



- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

**7. QUAND => Le temps calme est mis en place :**

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

#### 9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire



- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

## 9.5. Sanctions et punitions

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bien faissance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

**4. SECURITE DU PUBLIC =>** Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme



- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

## 9.6. Les règles de bon voisinage

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyenneté.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

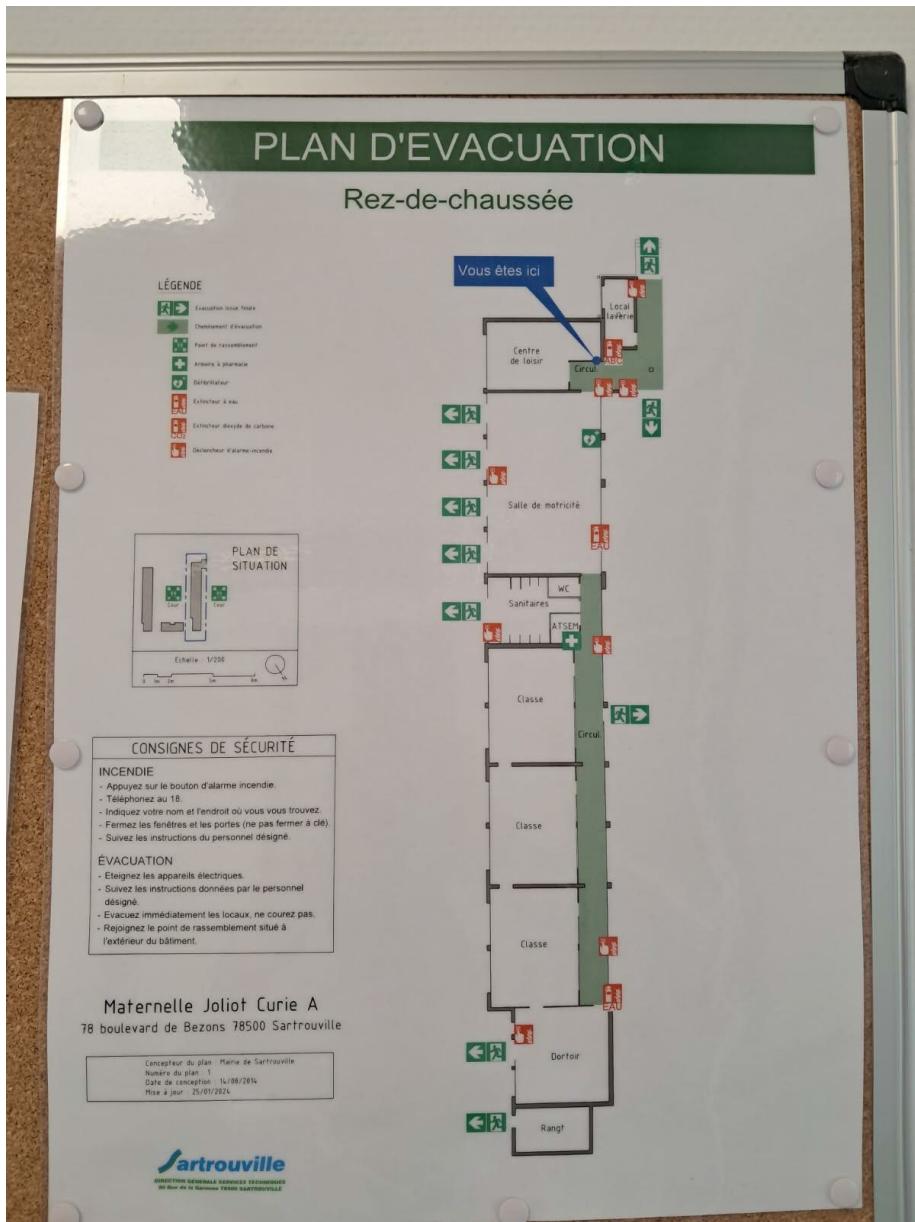
En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.



## 10. La sécurité bâimentaire

### 10.1 plan du bâtiment,



### 10.2. Le fonctionnement de la pharmacie

La pharmacie est à disposition de tous les animateurs. Elle est visible par le signe pharmacie. L'animateur qui soigne un enfant est dans l'obligation de le noté dans le cahier infirmerie. L'animateur se doit de rassurer l'enfant aux moment des soins.

### 10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

- Fiche de déclaration d'un ACM SH + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur
- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité

- Cahier de soins
- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer
- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Cahier de transmission
- Plan canicule
- Planning d'activités
- Fiche posture Vigipirate

